

## Compte rendu des délibérations du conseil municipal Séance du 4 Mars 2021

L'an 2021, le 4 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PILARD Jean-François, Maire.

**Présents** : M. PILARD Jean-François, Maire, Mmes : BOURHIS Isabelle, LE HEN Nathalie, LE NAGARD Marie-Dominique, POINTET Pauline, ROLLAND Bérénice, MM : BALAIS Cyril, CARPENTIER Alexandre, GORRE Onen, GUINARD Pierre, TEILLARD Louis, TULANE Jean, TULANE Loïc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DESSE Florence à Mme LE HEN Nathalie  
Absent(s) : Mme SICOT Hélène

### **Nombre de membres**

- En exercice : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 26/02/2021

**Date d'affichage** : 12/03/2021

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture

le :

publication ou notification

le :

**Secrétaire de séance** : M. TEILLARD Louis

### **Ordre du jour**

#### **2021\_02\_01 Revitalisation du centre bourg - Construction d'un bâtiment de commerces et aménagement de la place centrale - SDE 35 - Etude technique sommaire relative à l'éclairage public**

Sur présentation de l'étude sommaire établie par le SDE 35 et de la convention financière associée, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De demander l'étude détaillée relative à l'opération d'éclairage public de la place centrale
- De prévoir au budget 2021 la participation financière de 5 709.26 € (estimation prévisionnelle du reste à charge pour la commune sur un montant total prévisionnel de travaux de 12 975.60 €
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention portant réalisation d'une opération d'éclairage public dans le cadre du projet de la place centrale.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## **2021\_02\_02 Plan de relance - Rénovation thermique - Demande de subvention DSIL 2021**

Suite au lancement de l'appel à projets de la DSIL-rénovation thermique au titre du plan de relance, en faveur des projets de rénovation énergétique, il est proposé à l'assemblée de déposer les dossiers suivants : Remplacement de la porte d'entrée de la bibliothèque et des menuiseries du logement communal sis 9 rue du vieux bourg.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
Remplacement de la porte d'entrée de la bibliothèque	4 760 €	DSIL 50 %	3 666 €
Remplacement des menuiseries - logement communal	2 571 €	Autofinancement	3 665 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 331 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 331 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la réalisation des travaux
- Approuve les modalités de financement
- Décide de solliciter une subvention au titre de la DSIL – Rénovation thermique 2021, et auprès de tout autre organisme susceptible d'octroyer une participation financière dans le cadre de ce projet
- Mandate Monsieur Le Maire pour constituer le(s) dossier(s) de demande de subvention.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## **2021\_02\_03 Marché de travaux d'aménagement du lotissement Les Petits Champs : avenant n°1 - lot n°1 Terrassement voirie**

Suite à la suppression des noues privatives sur les lots 7, 8 et 9 et considérant la différence de topographie entre le terrain naturel, et la voirie. Considérant par ailleurs, la noue publique entre les 2 tranches du lotissement au niveau des lots 13 et 14 : il est proposé de mettre en place des gabions supplémentaires (en sus du lot 5).

L'entreprise SAUVAGER TP (Terrassement-voirie) titulaire du lot n°1 a adressé au maître d'œuvre, une demande de prise en compte d'une plus-value pour ces travaux supplémentaires. Le montant de cette dernière s'élève à + 22 900.94 € HT, sur un montant initial du marché établi à 386 728 € HT option comprise.

Cette proposition d'avenant n°1, pour le lot n°1 est soumise à l'approbation du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'avenant du lot susvisé.

Le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## **2021\_02\_04 Résultat de la consultation et choix de l'entreprise pour les travaux d'entretien de la voirie en 2021 (PATA)**

Afin de réaliser les travaux annuels d'entretien de la voirie, trois entreprises ont été consultées. L'ouverture des plis a eu lieu le jeudi 4 mars à 19h45. Trois entreprises ont répondu. Après examen des candidatures, et sur proposition de la Commission d'appel d'offres, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

Décide de confier les travaux de point à temps automatique à l'entreprise SAABE pour un montant de 769 € HT la tonne, soit 32 298 € TTC pour 35 tonnes.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## **2021\_02\_05 Convention relative à la dématérialisation de la transmission des actes budgétaires au contrôle de légalité**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;  
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention pour la télétransmission des actes réglementaires soumis au contrôle de légalité, a été conclue en 2011, entre la commune et l'Etat. Celle-ci concerne les arrêtés et les délibérations. Il convient de passer une nouvelle convention pour la télétransmission des actes budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires
- donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes;
- autorise le maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **2021\_02\_06 Convention de labellisation Espace Naturel Sensible du site du Tertre Gris - Comité de Pilotage : Désignation d'élus**

M. le Maire rappelle à l'assemblée, la signature de la convention de labellisation d'Espaces Naturels Sensibles avec le Département, pour le site du Tertre Gris, et ses objectifs.

Suite à la mise en place d'un comité de pilotage décisionnel, il convient de désigner 3 représentants pour la commune de Pancé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Alexandre CARPENTIER
- Onen GORRÉ
- Jean-François PILARD

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **2021\_02\_07 Syndicat mixte SIAEP Les Bruyères : modification du nom du syndicat**

M. le Maire précise à l'assemblée que le Syndicat mixte SIAEP LES BRUYÈRES se nomme désormais Syndicat mixte EAU DES BRUYÈRES. Cette nouvelle dénomination entraîne une modification des statuts de ce dernier, soumise à l'approbation des collectivités adhérentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification susvisée.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **2021\_02\_08 DIA 2021-0001 - 13 rue de la chapelle - parcelle AB 836**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la DIA 2021-0001 concernant la parcelle AB 836, sise 13 rue de la Chapelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption (M. BALAIS Cyril et Mme DESSE Florence ne prenant pas part au vote).

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **2021\_02\_09 Proposition de cession d'une portion de terrain à la Chevrie**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande des conjoints VENTROUX, afin qu'une portion de terrain communal dans le prolongement de leur parcelle cadastrée ZM 6, soit aliénée pour qu'un système d'assainissement non collectif puisse y être installé. Cette cession serait d'environ 25 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la cession susvisée,
- précise que les divers frais seront à la charge des acquéreurs,
- autorise M. Le Maire à poursuivre les démarches relatives à cette cession.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## **2021\_02\_10 Proposition de cession d'un terrain communal à la Chevrie**

M. le Maire, suite à une demande d'acquisition, après avoir pris attache auprès du service négociation immobilière de l'office notarial NOTA BENE de Bain-de-Bretagne, propose au conseil municipal que la parcelle ZM 140, sise à la Chevrie, d'une contenance cadastrale de 600 m<sup>2</sup>, soit proposée à la vente au prix de 55 € du m<sup>2</sup>

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 6)

M. le Maire fait part à l'assemblée, des Contrats territoriaux de Relance et de Transition Écologique (qui remplacent les contrats de ruralité) présentés par M. le sous-préfet le 15 février dernier aux maires du territoire.

Le secrétaire de séance,  
M. TEILLARD Louis

Le Maire,  
M. PILARD Jean-François